

Projet éolien de Bransat

Les zooms ABO Wind

Janvier 2024

Le dossier de demande d'autorisation environnementale pour le projet éolien de Bransat est en cours d'instruction par les services de l'État. Il fera l'objet d'une enquête publique dans les prochains mois. ABO Wind souhaite que les riverains du futur parc éolien puissent disposer de tous les éléments nécessaires à la compréhension des enjeux et spécificités de ce projet. Notre volonté est d'informer de manière complète et factuelle sur un ensemble de thèmes ayant trait au développement d'un projet éolien, et aux divers enjeux soulevés à l'échelle du territoire. C'est l'objet de cet imprimé, le troisième d'une série que vous pourrez retrouver sur la page internet du projet :

www.abo-wind.com/fr



- > Zone d'information > Nos projets
- > Auvergne-Rhône-Alpes
- > Projet éolien de Bransat

Des questions ?

Contactez la responsable du projet. Ses coordonnées se trouvent au verso.

Zoom 3 : L'éolien et son environnement

Dans ce zoom, nous avons choisi de nous concentrer sur les questions du lien entre le projet éolien et son environnement, tant naturel avec la protection de la biodiversité locale, qu'humain avec la préservation de l'environnement sonore.

La préservation de la biodiversité

Des experts indépendants spécialisés dans l'expertise de la biodiversité étudient l'ensemble du cycle biologique des espèces pouvant fréquenter une zone d'implantation potentielle. Ces inventaires de terrain permettent de disposer d'un état initial le plus complet possible qui permettra d'évaluer les enjeux et sensibilités de la zone d'implantation pressentie. Il permet aussi au territoire de mieux connaître la biodiversité locale.

A partir de cet état initial, un important travail itératif s'engage entre ABO Wind et les experts naturalistes afin de concevoir un projet de moindre impact environnemental qui intègre au mieux les enjeux biodiversité.

C'est dans ce cadre que la démarche Éviter, puis Réduire et en dernier recours Compenser (démarche ERC) est appliquée, par la définition de mesures environnementales efficaces et pérennes dans le temps. Ces mesures s'appliquent tout au long de la vie du parc éolien.

Par ailleurs, des suivis environnementaux sont réalisés pendant toute la durée de vie du parc éolien. Parmi ces suivis, le suivi de la mortalité (suivi réglementaire) permet d'évaluer l'efficacité des mesures mises en place et de les adapter au besoin.

Et à Bransat ?

Des choix sont faits et des mesures sont prises afin de préserver et de favoriser la biodiversité :

- La distance entre le bas de pale et le sol est assez grande (50 mètres) pour qu'une majorité de chauve-souris et de passereaux (petits oiseaux) puisse voler sans risque de collision.
- Aucun survol de haies ou de boisements.
- Utilisation d'un «blade lifter» pour acheminer les pales sans couper d'arbres.
- Identification des zones humides par la flore et par des sondages pédologiques afin qu'aucunes zones humides ne soient impactées.
- Un fonctionnement des éoliennes adapté pour protéger les chauves-souris.
- Un arrêt des éoliennes lors des périodes de forte migration début octobre.
- Minimum 300 mètres de haies replantées dans un périmètre de 5 km autour du site ; entretien et densification de plus de 3 km de haies pour favoriser le bocage.
- Amélioration des connaissances et renforcement des capacités d'accueil de la colonie de chauve-souris dans l'école de Bransat au travers d'une aide financière des structures locales.
- Suivi de l'activité du Hibou Grand-Duc d'Europe.
- Fourniture et pose de 30 nichoirs à oiseaux cavernicoles et de 30 gîtes à chauve-souris par un grimpeur arboriste et un expert écologue.



Blade lifter (Source : Vestas)



Nichoirs en bois (Source : nichoir-detournerie.com)



Nichoir en béton de bois et à Chevêche d'Athéna (Source : nichoirs-schwegler.fr)



ABO
WIND

La préservation de l'environnement sonore

Les éoliennes peuvent émettre des bruits mécaniques et aérodynamiques :

- Les équipements techniques de la nacelle produisent ponctuellement des bruits mécaniques. Au-delà d'une centaine de mètres, ils ne sont plus audibles. Un calfeutrage de la nacelle permet d'atténuer fortement ces bruits.
- L'écoulement de l'air sur les pales produit des bruits aérodynamiques. Leur intensité dépend de la vitesse du vent.

Au besoin, la vitesse de rotation des pales peut être ralentie via des modes de bridages qui sont activés en fonction de nombreux paramètres : la date, l'heure, la vitesse du vent, sa direction, etc. Ces bridages permettent d'adapter précisément le bruit émis au bruit de l'environnement.

Le saviez-vous ?

L'évolution du dessin des pales et l'ajout d'appendices pour réduire les turbulences permet d'atténuer les bruits aérodynamiques. Cette innovation a été inspirée des ailes de chouettes dont les plumes disposées en peigne leur permettent de rester silencieuses en vol.



Une réglementation stricte

La réglementation française à laquelle est soumis le bruit généré par les éoliennes repose sur la notion d'émergence : c'est la différence entre le niveau de bruit avec les éoliennes en fonctionnement et le bruit en l'absence d'éoliennes.

L'émergence admissible est de 3 dB(A) la nuit et 5 dB(A) le jour :

Niveau de bruit ambiant existant dans les zones à émergence réglementée (incluant le bruit de l'installation)	Émergence admissible pour la période allant de 7 heures à 22 heures	Émergence admissible pour la période allant de 22 heures à 7 heures
Supérieur à 35 dB(A)	5 dB(A)	3 dB(A)
Inférieur à 35 dB(A)	Installation conforme	

Extrait de l'arrêté du 26 août 2011, modifié par arrêté du 22 juin 2020 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent.

C'est l'application de cette réglementation acoustique qui garantit la tranquillité des riverains, quelle que soit la distance entre les éoliennes et les habitations. Un projet qui ne respecte pas cette réglementation ne pourrait pas être autorisé.



Et à Bransat ?

- Une mesure du niveau de bruit aujourd'hui tout autour de la zone d'étude.
- Un plan de bridages acoustiques pour garantir la conformité des éoliennes.
- Pas d'éolienne à moins de 570 m de la première habitation, une seule habitation à moins de 660 m des éoliennes, pas de bourg à moins de 1.5 km.
- Un suivi de conformité après la mise en service en lien avec les riverains, et l'adaptation du fonctionnement des éoliennes si besoin.

Contact

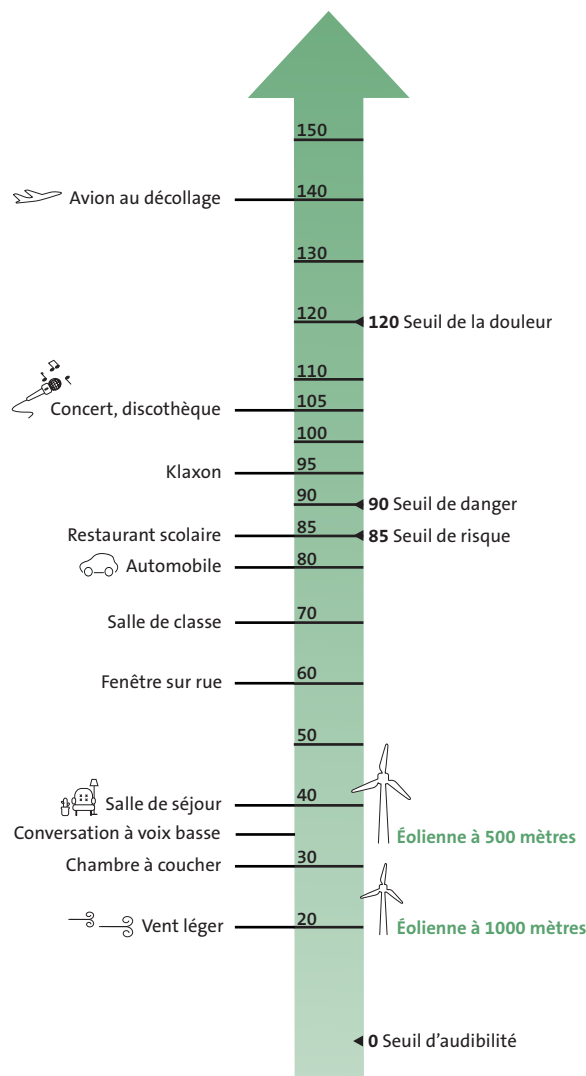
Sandrine Marty
Responsable de projets
Tel. : 06 49 13 14 64
sandrine.marty@abo-wind.fr

Agence de Lyon
75 rue de la Villette
69003 Lyon

 www.abo-wind.com/fr
 ABO Wind

Tournés vers le futur

Le niveau de bruit qu'émet une éolienne se propage et diminue avec la distance. C'est dans les premières centaines de mètres que le niveau de bruit diminue le plus. Pour une éolienne ayant une puissance acoustique de 105dB(A), le niveau reçu à une centaine de mètres du pied du mât est descendu déjà aux alentours de 55dB(A). A 500 mètres, elle n'émet plus de 35dB(A), soit l'équivalent d'une conversation à voix basse (Source : ADEME, *Le défi éolien en 10 questions*, oct. 2021).



Adapté de ADEME, *Le défi éolien en 10 questions*, oct. 2021